



Caution solidaire pro

Par **Lobnamat13**, le **24/04/2019** à **23:22**

Bonjour, je viens de recevoir une demande de saisie sur salaire pour un prêt contracté en 2004 et dont je n'ai jamais eu connaissance du jugement (2007), le problème c'est qu'à l'époque j'étais au RMI ! Je suis apparemment caution solidaire, dette rachetée récemment par une société privée. On m'a fait une tentative de saisie sur compte pour faire courir la prescription. J'écris mais personne ne me répond. Je n'ai aucun document en ma possession et personne ne veut me les fournir, comment prouver que la caution était impossible car RMI. Meci

Par **youris**, le **25/04/2019** à **07:19**

bonjour,

vous devez vous rappeler si vous vous êtes porté caution solidaire de ce prêt et si vous vous êtes portés caution.

c'est à vous de prouver que lorsque vous vous êtes porté caution, celle-ci était disproportionnée par rapport à vos ressources et patrimoine.

salutations